



Probleme avec huissier banque et credit

Par **fabetsteph**, le **13/03/2014** à **14:08**

[fluo]Bonjour,[/fluo]

mon ami est dans une situation difficile , je vous l'explique le plus brievement possible

en 2012 il quitte sa compagne, en voulant se désolidariser du compte joint, gros soucis, la banque refuse , motif: 2000e de découvert (madame a vider le compte en 15 jours) autre surprise, de nombreux credits ont été souscrit alors meme qu'il n'était pas au courant pour un montant total de 15000e...

un depot de plainte est effectué pour un des credits car l'usurpation d'identité est clairement établie au vu de la signature sur le contrat

Voilà pour les grandes lignes... j'aurais besoin de renseignements concernant les autres credits

-2 des credits sont à son seul nom à lui , il n'avait pas de revenus fixe (interimaire) comment a-t-elle pu obtenir de telles sommes?

-après de nombreux appels aux sociétés de credits, nous avons la preuve que meme après son départ, elle a continué de se servir des reserves d'argent, peut-on se retourner contre elle? peut-on reprendre tous les biens materiels achetés avec ces differents credits?

aucunes banques ne desirent lui ouvrir de compte, la BDF nous a dit que la banque qui refuse doit nous délivrer une notification de refus d'ouverture de compte, mais toutes les banques refusent de nous la délivrer...

il est actuellement au chômage....les maisons de credits nous harcèlent, que risque-t-il

concretement ???

excusez moi pour toutes ces questions mais nous sommes perdus face a tout ça

[fluo]Merci d'avance.[/fluo]

Par **aguesseau**, le **13/03/2014 à 19:54**

bjr,

la banque n'a aucune obligation d'accepter une désolidarisation d'un prêt car ce faisant elle perd une garantie.

vos amis et sa compagne ont souscrit des prêts sans doute avec une clause de solidarité, ce qui signifie que si un emprunteur ne rembourse pas, c'est l'autre qui doit rembourser la totalité. votre ami doit déposer une plainte pour tous les crédits qu'il n'aurait pas signés mais cela ne change rien quant à la position de la banque qui n'est pas concernée par la vie privée des emprunteurs.

l'organisme de crédit peut assigner votre ami en justice pour obtenir le remboursement des prêts.

cdt

Par **fabetsteph**, le **13/03/2014 à 20:00**

je vous remercie de votre réponse

ils n'étaient pas mariés, cela change-t-il quelque chose?

que doit-il faire? payer?